PROCÈS-VERBAL N°03
COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 03 novembre 2026

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Eric PAIN – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – M. Thierry ECOBICHON.

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour ne deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de sa part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **''zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS).** La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°02 du 06 octobre 2026.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 01 décembre 2026 - *Date limite envoi dossiers : 24/11/2026*

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

DISTRICT CHARENTE MARITIME

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ECOYEUX - STADE MARCEL PRUNIER 2 - NNI 171470102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 08/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/10/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.2 Confirmation de classement

COURCON - STADE MUNICIPAL - NNI 171270101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 05/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/10/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/11/2036.

PERIGNY - STADE MUNICIPAL 2 (ANNEXE1) - NNI 172740102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/10/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/11/2036.

PERIGNY - STADE MUNICIPAL 3 (ANNEXE 2) - NNI 172740103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 16/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/10/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/11/2036.

ST XANDRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 174140102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/10/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MARSILLY - Stade Municipal 2 - Marthe Pineau - NNI 172220201

Cette installation était en Retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/10/2026,

- AAC du 22/10/2026 (200 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

NIEUL SUR MER - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 172640102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 20/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/10/2026.

Attention pour un Niveau T6, une main courante ou une clôture grillagée est obligatoire au moins sur la longueur des vestiaires (art. 6.6*).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/11/2036.

NUAILLE D AUNIS - STADE MUNICIPAL - NNI 172670101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 13/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/10/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

SURGERES – STADE MUNICIPAL – NNI 174340101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 06/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du document transmis :

- AAC du 26/10/2026 (166 personnes en tribune).

La C.R.T.I.S. prend note de l'AAC.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LE THOU - STADE DES ÉCOLES - NNI 174470101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 07/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 87 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2028.

2.2 Confirmation de classement

PONS - STADE ROGER PELLEVOIZIN 1 - NNI 172830101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 12/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/09/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 267 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/11/2030.

SAUJON - STADE DE LA LANDE 1 - NNI 174210301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 01/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 240 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

SAUJON - STADE DE LA LANDE 2 - NNI 174210302

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 14/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/06/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 88 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE LA CHARENTE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

AIGRE - STADE DES POMMERIES 1 - NNI 160050101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 18/11/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 08/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/10/2026 (vestiaires conformes aux travaux).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

BALZAC - STADE DU BOIS CLAIR - NNI 160260101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/09/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/10/2026.

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BALZAC - STADE DU BOIS CLAIR - NNI 160260101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 26/10/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 75 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.79

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.91

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2030.

2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE LA CORREZE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VIGEOIS - STADE DE LASCHAMPS - NNI 192850101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 06/10/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/11/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 191 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.2 Confirmation de classement

NOAILLES - STADE DU PUY BLANC - NNI 191510101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 166 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

ARGENTAT - STADE RAYMOND DUCROS - NNI 190100201

L’éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu’au 09/01/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 15/10/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 115 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.27
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.54

Elle constate que l’installation est conforme au règlement de l’éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu’au 03/11/2028.

NEUVIC - STADE CALARY - NNI 191480101

L’éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu’au 06/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 12/10/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d’un Avis Préalable Favorable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 177 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l’installation est conforme au règlement de l’éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu’au 03/11/2030.

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

BOURGANEUF - STADE MUNICIPAL - NNI 230300101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 01/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 04/06/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 167 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.62
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable

ST DIZIER LEYRENNE - STADE MARCEL LAMOULINE - NNI 231890101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 15/10/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2026.

− Etude d'éclairage en date du 01/12/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 10,00m Ligne de Touche ; 14,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS200, WS220 et WS230 (1625W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Glare Rating : 42
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX

- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE LA GIRONDE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

BLAYE - STADE BERNARD DELORD 2 - NNI 330580102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 05/05/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/01/2026, ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 14/10/2026 de la Levée des Non-Conformités effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/11/2036.

MERIGNAC - SALLE OMNISPORTS ROBERT BRETTES - NNI 332819902

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 01/03/2026.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 01/09/2026, de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 en date du 20/01/2026, ainsi que du document transmis :

- AAC du 07/11/2007 (299 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 03/11/2036.

MONTAGNE - STADE MUNICIPAL - NNI 332900101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 01/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/10/2026,

- AOP du 11/10/1999 (1250 personnes en pourtour).

Attention les fixations de buts sont en mauvais état, ils sont à remplacer avant la prochaine rencontre (art. 3.9.2*).

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2027) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2027) :

- Les bancs de touche présentent une détérioration avancée et sont jugées dangereux, ils sont à déposer et/ou remplacer (art. 3.9.5.1 *).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

VAL DE VIRVEE - COMPLEXE SPORTIF - NNI 330180101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/10/2026.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*).

Attention les filets et fixations de buts sont en mauvais état, ils sont à remplacer avant la prochaine rencontre (art. 3.9.2*).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

FLOIRAC - GYMNASE ROBERT RALITE - NNI 331679902

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 22/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS du 21/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

FLOIRAC - GYMNASE YVES DU MANOIR - NNI 331679901

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 22/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS du 21/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

LA SAUVE - STADE MUNICIPAL - NNI 335050101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 06/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS du 22/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

TRESSES - COMPLEXE SPORTIF PÉTRUS 3 - NNI 335350103

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 06/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de la CDTIS du 22/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

BORDEAUX – STADE CHABAN DESLMAS – NNI 330630301

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PSH en date du 04/11/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/11/2026,

- Rapport de visite du 04/11/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS

- PV de la Commission de Sécurité du 18/11/2024

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

LORMONT – STADE JULES LADOUMEGUE N°1 – NNI 330630301

Cette installation était classée en Niveau T2 PN jusqu'au 22/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PSH en date du 04/11/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/11/2026,

- Rapport de visite du 04/11/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS

- PV de la Commission de Sécurité du 18/11/2024

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CASTELNAU DE MEDOC - PLAINE DES SPORTS DE CANTERANNE - NNI 331040201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/10/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable du 06/05/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 163 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.2 Confirmation de classement

ARCACHON - STADE JEAN BROUSSE - NNI 330090101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/10/2026 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 401 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.65
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.83
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/11/2028.

AUDENGE - PLAINE DES SPORTS - NNI 330190301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 10/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/10/2026 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 256 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/11/2030.

BORDEAUX CAUDERAN - STADE MONSÉJOUR 1 - NNI 330630901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 02/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 122 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

LES ARTIGUES DE LUSSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 330140101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 01/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/10/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 83 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.18
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2028.

SOULAC SUR MER - STADE PIERRE DARTIAL - NNI 335140101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 11/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/09/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 161 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

CENON - COMPLEXE DU LORET 1 - NNI 331190201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 12/10/2026 pour un classement en niveau E5, à la suite de réglages et entretien pour retrouver le niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 215 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/11/2030.

CENON - COMPLEXE DU LORET 2 - NNI 331190202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 12/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 12/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 160 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

MONTAGNE – STRADE MUNICIPAL – NNI 332900101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 17/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 19/10/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/10/2026.

− Etude d'éclairage en date du 28/04/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (asymétrique)
- Implantation asymétrique : 4,50m mini et 5,50m maxi Ligne de Touche ; 29,00m mini et 30,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS LED G5 504L et 432L (1902 et 1641W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 47
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 185 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,77
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

DISTRICT DE LA VIENNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

POITIERS - Stade Jean-luc Gaboreau 2 - Piquetterie - NNI 861940202

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 24/03/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/03/2026,

- Rapport de visite du 09/03/2026 effectué par M. ErIc PAIN, membre CRTTIS,

- AAC du 04/10/2022 (299 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FONTAINE LE COMTE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861000101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 07/10/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/06/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

NOUAILLE MAUPERTUIS - STADE DE LA LÉZINIÈRE 2 - NNI 861800102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 07/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement

PERSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 861900101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EEntrainement jusqu'au 16/04/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 13/10/2026 pour un classement en niveau E6, à la suite d'un passage en LED et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 174 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT DES DEUX-SEVRES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

ST AMAND SUR SEVRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 792350102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 19/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/10/2026.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LA FERRIERE EN PARTHENAY - STADE GASTON BERTIN - NNI 791200101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/10/2026 pour un classement en niveau E7, à la suite de l'Avis préalable Favorable du 06/10/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 90 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.32
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.47

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2030.

2.2 Confirmation de classement

MAULEON - STADE ABBÉ ROCHER 1 - NNI 790790101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 145 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

NIORT - SALLE DES GARDOUX - NNI 791919901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 3 jusqu'au 23/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/10/2026 pour un classement en niveau EFutsal 3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 7,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 619 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.72
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.88

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

MARCILLAC ST QUENTIN - STADE MUNICIPAL - NNI 242520101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/10/2026,

- AOP du 02/09/1999 (300 personnes en pourtour).

Attention les buts possèdent des crochets en métal fermés, prévoir le remplacement par des crochets plastiques (art. 3.9.2*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

PETIT BERSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 243230101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 135 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

RIBERAC - STADE JEAN PIERRE ESCALETTES 2 - NNI 243520102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/08/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 161 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

BERGERAC - STADE DE CAMPRÉAL - NNI 240370101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 07/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/11/2026 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 329 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.66
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.82
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE-VIENNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

LIMOGES - STADE PUY LAS RODAS 3 - NNI 870850503

Cette installation est classée en Niveau A8 S (stabilisé) jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 S en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 S (stabilisé) jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CHAMPNETERY - STADE JEAN LOIREAU - NNI 870350101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 12/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

COUSSAC BONNEVAL - STADE HENRY DE BONNEVAL - NNI 870490101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 27/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 12/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

EYJEAUX - STADE JACQUES BOYER - NNI 870630101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 15/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/10/2026.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

LAURIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 870830101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 13/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

LIMOGES - STADE RAOUL DAUTRY - NNI 870850801

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 15/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/10/2026.

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2036.

SAILLAT SUR VIENNE - STADE DE LA GORRE - NNI 871310102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 13/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

ST GENEST SUR ROSELLE - STADE LES BERGNES - NNI 871440101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 14/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

ST YRIEIX LA PERCHE - STADE JACQUES DENARD - NNI 871870201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 13/10/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

VERNEUIL MOUSTIERS - STADE MUNICIPAL - NNI 872000101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance courrier de la mairie du 06/04/2026 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de classement de l'installation.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BERSAC - STADE M. BREJAUDE - NNI 870130101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/10/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = **50 Lux (75 Lux minimum pour un niveau E7)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.20
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.32 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E7**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer aucun classement pour l'éclairage de cette installation.

2.2 Confirmation de classement

AUREIL - STADE MUNICIPAL - NNI 870050101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 31/03/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 06/10/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

CHAILLAC SUR VIENNE - STADE MUNICIPAL - NNI 870300101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 28/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 01/10/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 162 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

CHATEAUPONSAC - STADE ESPACE GUY BOUTINAUD - NNI 870410101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 28/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 08/10/2026 pour un classement en niveau E6 LED (2ème visite), à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable

MAGNAC LAVAL - COMPLEXE SPORTIF HENRY BANCEL 1 - NNI 870890101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 29/10/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/10/2026.

− Etude d'éclairage en date du 08/06/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BRITELINE GEN3 1053 (1830W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 183 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,67
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT LANDES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement

PARENTIS EN BORN - Stade Robert BascouerT - NNI 402170101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/09/2029

Date de mise en service : 01/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN en date du 05/11/2026, à la suite du changement de la nature du revêtement, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/11/2026,

- Raapport de Visite du 05/11/2026 effectué par M. Philippe BARRERE, membre CRTIS,

- AOP du 19/05/2010 (2155 personnes en pourtour et 345 personnes en tribunes),

- Test In-Situ Initiaux (à fournir avant le 01/05/2027 date limite).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 01/05/2027 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

PEYREHORADE - Gymnase Jean Labat - NNI 402249902

Cette installation était en Retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 4 en date du 27/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/10/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/11/2036.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PEYREHORADE - Gymnase Jean Labat - NNI 402249902

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 27/10/2026 pour un classement en niveau EFutsal 4, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 10,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 210 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.90
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.94

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 03/11/2030.

2.2 Confirmation de classement

MONT DE MARSAN - STADE JACQUES FOIX 2 - NNI 401920702

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/10/2026 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 01/09/2026, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 152 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.74
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.88

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

RENUNG - GYMNASE HENRI GOURDON - NNI 402409901

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EFutsal 4 jusqu'au 24/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/10/2026 pour un classement en niveau EFutsal 4 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 16,00 m
- Type de sources : TUBE FLUORESCENT
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 325 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.59

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 03/11/2030.

ST PAUL LES DAX - STADE PLAINE DES SPORTS 1 - NNI 402790101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 05/11/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/10/2026 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 371 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.74
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.85
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 03/11/2027.

ST PAUL LES DAX - STADE PLAINE DES SPORTS 3 - NNI 402790103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 20/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 177 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

ST YAGUEN - STADE CHRISTIAN LASSALLE - NNI 402850101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 02/07/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Etude d'éclairage du 17/02/2026

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 151 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.63
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT LOT ET GARONNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

AGEN - Stade Bricard - NNI 470010105

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 30/09/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 92 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.18
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.44

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2028.

2.2 Confirmation de classement

AGEN - STADE ROBERT RABAL - NNI 470010201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 30/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/08/2026 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 137 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.30
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.53

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2028.

CANCON - Stade Jean françois Zanardo - NNI 470480101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/09/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = **106 Lux (120 Lux à maintenir pour un niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2028.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable

MIRAMONT DE GUYENNE - Stade Marcel Mennechet (saut Du Loup) - NNI 471680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 01/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/10/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/10/2026.

− Etude d'éclairage en date du 01/05/2026 :

- Dimension de l'aire de jeu : 108 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (Asymétrique)
- Implantation Asymétrique : 9,00m Ligne de Touche ; 16,00m mini et 19,00m maxi Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 22,00 m
- Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (BVP528 T25 (1672W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare Rating : 44.4
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,70
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

BORDES - STADE JOSEPH SZYNLOWSKI 1 - NNI 641380101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/10/2026, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/10/2026.

La Commission demande la transmission du document suivant :

Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public.

En l'absence de ce document, la capacité spectateur de l'installation est donc à zéro.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 03/11/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MONT - STADE DE LENDRESSE - NNI 643960101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/05/2030

Date de mise en service : 08/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau **T**4 SYN en date du 16/10/2026 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 16/10/2026,

- Photos du 26/06/2026 effectué par M. Jean-Claude BASIROCO, membre CRTIS,

- AOP du 13/03/2020 (320 personnes en pourtour et 160 personnes en tribunes),

- Tests In-Situ Initiaux (à fournir avant le 08/04/2027 date limite).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 08/04/2027 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

OLORON STE MARIE - STADE SAINT PÉE 1 - NNI 644220101

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 27/06/2027

Date de mise en service : 20/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 SYN en date du 22/10/2026, à la suite du changement de la nature du revêtement, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/10/2026,

- Raapport de Visite du 22/10/2026 effectué par M. Jean-Claude BASIRICO, membre CRTIS,

- AOP du 22/10/2010 (1150 personnes en pourtour et 300 personnes en tribunes),

- Test In-Situ Initiaux (à fournir avant le 20/04/2027 date limite).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 20/04/2027 (Date de la mise en service + 6 mois).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. *), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

USTARITZ – PLAINE DE JEUX ETXEPAREA 1 – NNI 645470101

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 18/09/2026.

Date de mise en service : 16/09/2026 (date du changement de revêtement synthétique)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 18/09/2026 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2026,

- Rapport de visite du 08/10/2026 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS,

- Tests in-situ initiaux du 24/08/2026 (LABOSPORT) : Conformes.

La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

BORDES - STADE JOSEPH SZYNLOWSKI 1 - NNI 641380101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 01/09/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 156 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.42
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

JURANCON - STADE CORPS FRANC POMMIES 1 - NNI 642840101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 27/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 28/09/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 143 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.16
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.28 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut pas prononcer de classement de cette installation.

De ce fait, aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

MONT - STADE DE LENDRESSE - NNI 643960101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 09/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/10/2026 pour un classement en niveau E5, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 249 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/11/2030.

OLORON STE MARIE - STADE SAINT PÉE 1 - NNI 644220101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 09/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/10/2026 pour un classement en niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2030.

SOUMOULOU - STADE MUNICIPAL - NNI 645260101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 31/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 01/10/2026 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 114 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.32
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

ST PIERRE D IRUBE - PARC DES SPORTS ETCHEROUTY 2 - NNI 644960102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 02/12/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 15/10/2026 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.

2.4 Avis préalable

RONTIGNON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 644670102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/10/2026 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

− La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/10/2026.

− Etude d'éclairage en date du 03/04/2026 :

- Dimension de l’aire de jeu : 100 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2x2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS LED G5 (1268 ET 1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Glare rating : 47
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,81
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l’éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses